



Crédit photo : Nicolas Bruand

# Le compostage, un geste citoyen

Que l'on soit économe, écolo, bon citoyen ou simplement fan du tri, on a tous une bonne raison de trier ses déchets de cuisine.

Au 1er janvier 2024, dans le cadre de la loi AGECE, **le tri des biodéchets est un nouveau geste du quotidien** que tous les ménages français vont devoir s'approprier. Cela signifie que tous les déchets de cuisine compostables (épluchures de fruits et de légumes, coquilles d'œufs, marc de café...) devront désormais être séparés des ordures ménagères résiduelles pour être valorisés organiquement grâce au compostage.

**Simple, écologique et économique**, le compostage s'adapte à toutes les situations et à tous les besoins.

Que vous résidiez en appartement ou en maison, en ville ou à la campagne, il existe bien des façons de se mettre au compostage : composteur individuel, lombricomposteur, site de compostage de quartier (public), site de compostage en pied d'immeuble (privé)...



Crédit photo : Jack Varlet



Crédit photo : Jean-Charles Sexe

Pour plus d'informations, rendez-vous sur [sybert.fr](http://sybert.fr) ou prenez contact avec le service valorisation organique par mail à [compostage@sybert.fr](mailto:compostage@sybert.fr) ou au **03 81 21 15 60**.

